

Comité durabilité de l'application : QB 34
composition vinylique et sa fabrication pour profils de fenêtres en PVC

Président : HAJJI Philippe, ARKEMA SA
Vice Président : LAGIER Hubert, CSTB - Secrétaire : Hanane KERRAR, CSTB

	Membre titulaire, représentant de l'organisme				Membre suppléant, le cas échéant			
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction à partir de la nomination (**)	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction à partir de la nomination (**)
Collèges				+3 ans				+3 ans
Fabricants/Titulaires* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : de 5 à 7 membres	AUBLE François	VEKA RECYCLAGE	04/12/2018	+4 ans				+4 ans
	BEDIOT Olivier	BENVIC SAS	04/12/2018	+5 ans	FRINGANT Christophe	BENVIC SAS	04/12/2018	+5 ans
	LECLERCQ Olivier	PAPREC	04/12/2018					
	SIEFFERT Michel	GEALAN gmbh	04/12/2018					
	MARQUEBREUCK Stefan	DECEUNINCK NV	04/12/2018					
Utilisateurs Prescripteurs * Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : de 4 à 6 membres	GERVASONI J-Louis	DPI GROSFILLEX	04/12/2018		BOUCINHA Sergio	DPI GROSFILLEX	04/12/2018	
	DECK Guillaume	PROFINE FRANCE	04/12/2018					
	LUCAS Isabelle	ALPHACAN SA	17/11/2020		TRESPAILLE Pierre	ALPHACAN	17/11/2020	
Organismes Techniques, Experts et Administrations* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : de 5 à 7 membres	NEVEUX Frederic	REHAU SA	17/11/2020					
	CHAIGNEAU Richard	BAERLOCHER GmbH	20/11/2019					
	VERBOIS Agnes	DOW France SAS	06/10/2020					
	HAJJI Philippe	ARKEMA SA	04/12/2018					
	LAGIER Hubert	CSTB	04/12/2018		Hanane KERRAR	CSTB	30/09/2021	

(*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(**) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Note : les modifications par rapport à la composition nominative antérieure sont mises en évidence (trait, grisé, gras...)

(1) Actualisation des données ; transfert des experts nommés dans le cadre de la Marque NF 126 vers la Marque QB 34

Composition nominative 8 approuvée le : 30/09/2021

Par le responsable d'application LAGIER Hubert

